

Délibération 2020-17-CA P

Séance du 12 mars 2020

Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration

Répartition de la Contribution Vie Etudiante et de Campus

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière dans la salle du conseil de la Maison des Services à l'Etudiant le jeudi 12 mars 2020 sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Abdelhakim ARTIBA, Président de l'Université ;

Le quorum étant atteint,

Vu l'article L 841-5 du code de l'éducation ;

Vu les articles D 841-2 à D 841-11 du code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2019-942 du 09 septembre 2019 portant création de l'Université Polytechnique Hauts-de-France ;

Vu l'avis du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante du 05 mars 2020 ;

Monsieur le Président laisse la parole à M. François VAGANAY, Directeur Général des Services Adjoint, qui présente aux membres le dispositif de répartition de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) sur la base de 10 000 étudiants inscrits en formation initiale :

- Fonds de solidarité et de Développement des Initiatives Etudiante (FSDIE) : 12,30 € par étudiant soit 123 000 € ;
- Centre de Santé : 6,30 € par étudiant (dépenses plafonnées jusqu'à 63 000 €) ;
- Sport : 6,00 € par étudiant (dépenses plafonnées jusqu'à 60 000 €) ;
- Culture : 6,00 € par étudiant (dépenses plafonnées jusqu'à 60 000 €) ;
- Projets transversaux : le delta non alloué sera attribué sur présentation de projets.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la répartition de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC).

Pour : 27 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Valenciennes, le 23 mars 2020

Le Président de

l'Université Polytechnique Hauts-de-France

Professeur Abdelhakim ARTIBA

